



FICHE DE CANDIDATURE

ARBITRE DE FOOTBALL

Pour être candidat(e), il faut être âgé(e) de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours. Aucune limite d'âge supérieure n'est fixée sous réserve d'obtenir l'autorisation médicale. Le (la) candidat(e) mineur(e) doit fournir obligatoirement une autorisation parentale. La formation théorique (7 modules) **est obligatoire** afin de participer à l'examen.

Renseignement concernant le (la) candidat(e) :

NOM : PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse de messagerie personnelle :@.....

Etes-vous licencié(e) dans un club : OUI NON

Si oui, dans quel club (n° de licence) :

Article 24 du statut de l'arbitrage en vigueur pour la saison 2018-2019 :

1. Toute candidature à la fonction d'arbitre doit parvenir au secrétariat du district :
 - Soit par l'intermédiaire d'un club ;
 - Soit individuellement.

La demande doit être signée du candidat et, dans le cas où elle est effectuée par l'intermédiaire d'un club, du Président de ce dernier.

2. Le choix entre candidature individuelle ou par l'intermédiaire d'un club détermine le statut de l'arbitre pour ses deux premières saisons (indépendant ou licencié d'un club).

Après avoir pris connaissance de l'article 24 ci-dessus, cocher l'option choisie :

Je présente ma candidature par l'intermédiaire du club :

Je présente ma candidature à titre individuel.

Choix de la candidature :

- Arbitre officiel (les samedis 22 et 29 Septembre et 06 Octobre 2018 de 8 h 30 à 17 h 30).
(Les arbitres réussissant le test théorique seront également convoqués le 13 Octobre au matin)

Date :

Signature :

Renseignements concernant le club (seulement en cas de candidature par l'intermédiaire d'un club) :

NOM DU CLUB :

PRESIDENT (Nom et Prénom) :

Date :

Signature :

Cachet du club :

Pour être recevable, cette demande de candidature doit parvenir au district, accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs et d'un chèque (ou virement club de 120 €) impérativement avant le : **09/09/2018**

Autorisation parentale

(pour les candidat(e) mineur(e) à l'arbitrage de football)

Je soussigné(e) Monsieur / Madame

agissant en qualité de père/mère/tuteur légal de

autorise ce dernier (cette dernière) à participer à la formation d'arbitre de football choisie ci-dessus.

Date :

Signature du responsable légal :

☞ Le nombre de candidats est limité à 20 stagiaires. Toute candidature arrivée hors délai ou au-delà de la limite du nombre sera reconduite à la prochaine session de formation.